

**Aux actionnaires de**

**Télé Champéry – Crosets PDS SA  
et Portes du Soleil Suisse SA**

Val-d'Illeiez, 6 avril 2020

## **Communication importante du conseil d'administration de TCCPS SA et PDS-CH SA, par son président M. Enrique Caballero**

***Newsletter d'avril 2020 – Informations à l'intention des actionnaires de TCCPS SA et PDS-CH SA***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Les événements tragiques qui paralysent la planète entière actuellement, ont brutalement plongé la population mondiale dans une situation inédite. Les autorités politiques et sanitaires ont logiquement pris des décisions drastiques, qui visent à préserver la santé de nos concitoyennes et concitoyens, avec comme priorités évidentes, l'apport de soins urgents aux personnes en situation de détresse et la mise en œuvre d'un vaste plan de mesures, rigoureux mais nécessaire et indiscutable, afin d'éviter la propagation du coronavirus COVID19. Cette situation inédite aura des conséquences à long terme sur l'économie mondiale, que les experts n'arrivent pas, pour l'heure, à quantifier avec précision. Mais il y a une certitude sur laquelle convergent unanimement leurs réflexions, c'est qu'il est impossible de prédire dans le temps, la durée et les retombées effectives desdites conséquences.

Ces événements ont nécessité, au sein de nos sociétés TCCPS SA et PDS-CH SA, la mise en vigueur de toute une série de mesures immédiates qui ont des impacts opérationnels et économiques. Or, au moment de ma prise de fonction en qualité de président de ces sociétés, au 1<sup>er</sup> février 2020, j'ai proposé et fait approuver par le conseil d'administration, un concept d'information et de communication régulier, sous forme de newsletter, en faveur des actionnaires. Cette proposition faisait suite au refus de la fusion par quelques actionnaires de TCCPS SA. En effet, lors de cette assemblée générale, nous avons pu constater d'importantes lacunes en matière d'information de notre part, plus particulièrement sur la stratégie et le concept de ce processus de fusion. Les événements tragiques actuels ont accéléré cette volonté de communiquer et nous avons jugé opportun d'anticiper l'envoi de cette première newsletter. Par conséquent, les pages qui suivent comprennent des informations essentielles sur la situation de nos sociétés respectives, tant au niveau de la gestion de la crise COVID19, que sur l'évolution du processus de fusion et des réformes importantes que nous avons entreprises au niveau de la gouvernance et de l'organisation de nos structures décisionnelles et opérationnelles. Si nous pouvons concevoir que notre communication ci-après est un peu longue, elle comporte toutefois des éléments essentiels qui, au-delà de la situation actuelle, méritent votre attention.

### **Situation COVID19 – Décisions et conséquences opérationnelles et structurelles**

**Le vendredi 13 mars**, dans l'après-midi, nous avons reçu la communication du Conseil d'Etat Valaisan et de l'Association des Remontées Mécaniques Valaisannes, concernant la décision prise par le Conseil Fédéral de fermer tous les domaines skiabiles de Suisse. Nous avons rapidement constitué une cellule de crise, composée du président et du vice-président du conseil d'administration, du directeur de TCCPS SA et PDS-CH SA, des autorités communales et des représentants de RDDM (Région Dents du Midi), pour appliquer avec effet immédiat cette directive et procéder à la fermeture des installations le soir même. Une mission de communication de grande envergure par les réseaux sociaux et par voie de mailing digital a été confiée avec succès à RDDM pour informer nos clients pendulaires, les partenaires et prestataires touristiques, les médias, les résidents secondaires et autres tours opérateurs, etc... En interne, une communication par voie hiérarchique a été mise sur pied pour que nos collaboratrices et collaborateurs prennent toutes les dispositions afin de mettre hors exploitation nos installations et organisent une permanence dans les différents points de vente, en faveur de la clientèle alors présente dans les diverses stations.

**Du samedi 14 mars au mardi 17 mars**, seul le téléphérique de Champéry a fonctionné, en raison de son affectation légale en qualité de desserte en transports publics. Des mesures d'accès drastiques ont été prises pour préserver la santé de nos collaborateurs et des quelques usagers qui ont emprunté par nécessité cette installation. Après évacuation totale et mise hors exploitation des commerces situés dans le secteur de Planachaux, l'installation a été fermée le 17 mars au soir.

**Le lundi 16 mars**, la situation a évolué rapidement, puisque la Confédération et les cantons ont décrété une « situation extraordinaire », par une révision drastique de l'ordonnance de lutte contre le coronavirus COVID19. Ceci a impliqué la fermeture de tous les établissements publics et de toutes les activités ne permettant pas d'appliquer les principes d'hygiène suffisants ou d'éloignement social requis. Dans sa recommandation, la Confédération a complété cette décision par une directive de fonctionnement extrêmement restreint et avec toutes les précautions requises, pour les entreprises qui n'étaient pas en mesure de fonctionner avec le télétravail.

### **Situation COVID19 – Décisions et conséquences économiques**

**Le mercredi 18 mars**, compte tenu de ces éléments et vu qu'il nous est impossible, hormis pour le secteur administratif, de fonctionner en télétravail dans notre branche d'activité, nous avons pris la décision d'interrompre entièrement l'activité des sociétés TCCPS SA et PDS-CH SA. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à ce que la situation et les directives étatiques permettent de reprendre notre fonctionnement. Seule une permanence administrative réduite est assurée et les personnes concernées sont soumises aux règles élémentaires d'éloignement social et d'hygiène sanitaire. Cette décision a été prise après consultation du conseil d'administration, par voie digitale, et sur recommandation du directeur, du vice-président et de moi-même, tous acquis unanimement à cette proposition. En tant qu'entreprise responsable, nous avons logiquement tenu **à préserver prioritairement la santé de nos collaboratrices et collaborateurs et à celle de leurs proches.**

Pour le personnel saisonnier dont le contrat de travail se terminait graduellement aux dates de fermeture successives initialement prévues des installations, mais au plus tard le 13 avril, les salaires vont être assumés à 100% par la société. Pour le personnel à l'année, la continuité du salaire a également été assurée depuis mars et le sera à 100% aussi, au moins jusqu'à la fin du mois d'avril. Comme cela a été recommandé par l'Association des remontées mécaniques valaisannes, mais également par l'Etat du Valais, nous avons immédiatement entrepris les demandes en indemnités de chômage technique selon la directive spéciale RHT appliquée dans le cadre du COVID19. **Une décision positive du Département de l'Economie et de la Formation nous a été rendue en date du 25 mars et couvre, pour le moment, la période allant du 19 mars au 31 mai 2020.** Nous analyserons les indemnités effectives, à compter de leur versement pour mars et avril, et nous consulterons l'Association des remontées mécaniques valaisannes, avant d'envisager une

éventuelle réduction des salaires à hauteur du taux de chômage effectif, pour le personnel à l'année, en ce qui concerne le mois de mai.

**Au-delà du 31 mai**, nous ignorons naturellement les mesures qui interviendront, selon l'évolution de la situation et les décisions du Conseil Fédéral. Entretemps, nous allons élaborer différentes hypothèses sur une éventuelle reprise ou un report de l'exploitation estivale. Si d'aventure la situation devait se prolonger, nous entreprendrions les mesures requises pour prolonger l'indemnité RHT. Dans tous les cas, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En ce qui concerne les conséquences économiques, que ce soit pour TCCPS SA comme pour PDS-CH SA, nous ne sommes pas encore en mesure d'avancer de manière détaillée la perte d'exploitation effectivement engendrée par ce lockout. Seule la répartition finale des passages Portes du Soleil, qui interviendra vers la fin du mois d'avril, nous permettra d'avoir une situation précise. Pour l'heure, notre flux de liquidités correspond à notre budget et à nos indicateurs financiers. C'est pourquoi, nous ne jugeons pour le moment pas nécessaire d'avoir recours aux crédits spéciaux COVID19 proposés par la Confédération, d'autant plus que cette alternative reste accessible jusqu'à fin juillet et que, d'ici là, nous y verrons plus clair quant aux perspectives pour la saison d'été. D'autre part, l'analyse de l'évolution des ventes jusqu'à la date de la fermeture anticipée au 13 mars est conforme à nos attentes. Dans cette optique, une comparaison prudente à la même date, sur les saisons précédentes, nous permet de conclure que, sans cette fermeture abrupte des installations, suite à la décision du Conseil Fédéral, nous aurions probablement réalisé une bonne saison pour les deux sociétés. Il convient de préciser que lors des pics des Fêtes de fin d'année et des vacances de février, nous avons pu bénéficier d'un enneigement optimal. Ceci est dû à une constellation favorable dans la succession des périodes de précipitations et de beau temps, pour l'ensemble du domaine de Champéry, Les Crosets, Champoussin et Morgins, ainsi qu'à l'apport substantiel de la retenue collinaire du Chaudron. De plus, ces dernières années, la part du chiffre d'affaires réalisée en fin de saison n'a jamais été très significative. Donc, si nous tenons compte qu'une partie des charges salariales sera atténuée par les indemnités de chômage RHT précédemment évoquées, il paraît vraisemblable que le manque à gagner, entre mi-mars et fin mai, soit partiellement compensé par une diminution linéaire et proportionnelle des coûts de personnel sur la même période. Naturellement, compte tenu des circonstances exceptionnelles et évolutives, il incombe d'observer toutes les réserves d'usage, tout en espérant que la situation se normalise pour la saison d'été. Dès que ces éléments seront connus, nous vous communiquerons une analyse circonstanciée de la situation.

### **Gouvernance et fonctionnement des sociétés TCCPS SA et PDS-CH SA**

Comme vous le savez certainement déjà, depuis près de 3 mois, j'ai succédé à Pierre-Marie Fornage, à la présidence du conseil d'administration des deux sociétés. Je respecte sa décision et je salue son engagement indéfectible, tant à la présidence de nos sociétés, que lors des quelques 27 années qu'il a mises au service des remontées mécaniques. Je remercie Pierre-Marie, non seulement de cet engagement, mais aussi de m'avoir accordé beaucoup de temps, entre décembre et janvier, afin de me familiariser avec la fonction et de maîtriser tous les détails et l'intégralité des dossiers stratégiques en cours, afin que le transfert se fasse en douceur et progressivement jusqu'à l'annonce officielle.

Tout changement de présidence entraîne inévitablement des adaptations dans la méthodologie et la vision de gouvernance des entreprises concernées par ce changement. C'est pourquoi, dès le début de ma présidence, j'ai initié, avec l'aide de mes collègues du conseil d'administration et de la direction, une profonde, mais néanmoins évidente réforme des processus décisionnels et structurels, basée sur deux principes fondamentaux : la transparence et la collégialité !

Dans cet esprit, nous avons renforcé le travail des commissions existantes (finances, exploitation et pistes, marketing et communication, stratégie tarifaire) en déléguant de manière plus transversale la mission d'analyse des dossiers stratégiques, selon les compétences propres de chacun et nous avons complété les

séances hebdomadaires entre le directeur et le président, par la présence du vice-président dans ce directoire. De cette manière, les séances du conseil d'administration sont d'avantages focalisées sur la validation des préavis des commissions et sur un fonctionnement plus structuré. En conclusion, nous avons renforcé les principes de séparation des pouvoirs, avec une compétence procédurale claire de la direction sur la gestion opérationnelle des sociétés et une concentration du conseil d'administration sur sa mission stratégique.

En outre, l'un des principaux chantiers sur lesquels nous nous sommes penchés depuis quelques mois, consiste à internaliser au sein même de l'entreprise, la gestion complète de notre comptabilité sur le logiciel Abacus, y incluant le bouclage comptable des deux sociétés. Cette mesure indispensable correspond à la nécessité toujours plus pointue d'avoir une maîtrise instantanée de tous nos indicateurs financiers et d'entrer dans l'ère de la digitalisation. Cette fonction est assumée par une collaboratrice comptable diplômée, qui a rejoint notre équipe dans le courant de l'été passé. Certes, pendant de nombreuses années, d'abord pour TCCPS SA, puis ensuite également pour PDS-CH SA, nous avons pu compter sur les services de M. Bernard Passaquay, auprès de qui nous externalisons cette mission et que nous remercions. Il n'en demeure pas moins, que dans la perspective de la fusion de nos sociétés et face aux défis considérables et incontournables qui nous attendent en vue de maintenir le cap de nos ambitions, nous avons choisi de passer à une gestion centralisée nous permettant d'avoir une situation instantanée de nos finances et une maîtrise de sa concordance avec nos budgets. La nécessité de moderniser notre gestion financière est d'autant plus évidente si on la met en perspective des nombreux investissements qui nous attendent.

### **Requête en contrôle spécial**

Comme vous le savez déjà, lors de la dernière assemblée générale de TCCPS SA, tenue le 25 octobre 2019 à Val-d'Illiez, une requête en contrôle spécial a été proposée par certains actionnaires, ciblée sur les coûts effectifs de la réalisation de la retenue collinaire (Lac du Chaudron), l'analyse du dépassement budgétaire de cet ouvrage et la méthode de ventilation des comptes. Mise au vote, cette requête a été refusée par l'assemblée générale. Malgré ce refus, 7 actionnaires de TCCPS ont entrepris une action, cette fois par l'entremise du Tribunal Cantonal, pour déposer auprès du juge une nouvelle requête en contrôle spécial, par courrier recommandé de leur avocat, en date du 23 janvier 2020. Cette requête, déposée par voie judiciaire et dûment motivée et documentée par l'avocat des requérants, priait le juge de nommer un contrôleur spécial, pour répondre aux questions suivantes (extrait de la requête) :

1. Quels sont les coûts réels finaux des travaux de la retenue collinaire ?
2. De quelles garanties de financement pour le projet d'unification et de connexion des domaines skiables de Champéry et Morgins dispose TCCPS ? Le cas échéant à combien se montent ces garanties ?
3. Quelles sont les valeurs actuelles réelles des sociétés TCCPS et PDS-CH (actifs et passifs) ?
4. Quelles sont les valeurs vénales actuelles d'une action de ces sociétés ?
5. A combien se montent les réserves (légal et latentes) de ces sociétés ?
6. Quelle est la capacité d'autofinancement (cashflow) de TCCPS ? Avec la fusion avec PDS-CH, cette capacité d'autofinancement sera-t-elle maintenue ?
7. Quelle est la capacité d'endettement de TCCPS ? Avec la fusion avec PDS-CH, cette capacité d'endettement sera-t-elle maintenue ?
8. Quelles étaient les conditions d'attribution du marché relatif aux travaux de la retenue collinaire ?
9. La procédure d'attribution du marché relatif aux travaux de la retenue collinaire a-t-elle souffert d'irrégularités ?
10. Des factures relatives à d'autres dépenses ont-elles été imputées dans les comptes concernant les travaux de la retenue collinaire ?
11. TCCPS fait actuellement face à des prétentions de tiers en lien avec des factures ouvertes et des travaux réalisés. La société a-t-elle correctement et suffisamment constitué de provisions à cet égard ?
12. Lors de la réalisation du contrôle, le contrôleur spécial a-t-il constaté d'autres faits importants en lien avec l'évaluation de la valorisation de la société ? Si oui, lesquels ?
13. Toutes autres questions demeurant expressément réservées.

Suite à cette requête, le conseil d'administration a également mandaté un avocat, Maître Gaspard Couchepin à Martigny, pour analyser la situation et défendre les intérêts de TCCPS SA dans cette démarche. Une procuration a été déposée dans ce sens, également au nom de PDS-CH SA, puisqu'une partie des questions concerne aussi cette société.

Dans un premier temps, cette requête nous est évidemment parue dénuée de tout fondement et nous a interloqués quant à sa légitimité. Surtout qu'au préalable, une proposition orale de notre part de procéder par nomination commune d'un expert neutre, par voie extra-judiciaire, a été écartée par les requérants. Il est important de préciser que le rejet de la fusion a eu pour conséquence immédiate un manque à gagner évalué à env. Fr. 600'000.—, dès cette année (recettes de location du secteur Chalet Neuf-Bellevue et économies structurelles). A cela s'ajoutent les charges de la réalisation d'un nouveau rapport de fusion et de l'analyse des rapports d'échanges, tous deux devant naturellement être entièrement ajustés aux nouvelles données comptables, pour proposer un nouveau vote. Enfin, s'ajoutent également, désormais, les charges du mandat du contrôleur spécial qui sera nommé par le juge et qui devront être assumées par TCCPS SA ! Objectivement, il y a de quoi s'interroger sur la pertinence des motivations des requérants, d'autant plus que les réponses aux questions évoquées ont été, soit formulées dans les documents consultables avant l'assemblée générale, soit publiées dans les rapports de gestion respectifs, ou exposées au cours de ladite assemblée.

Néanmoins, le conseil d'administration a pris l'option de ne stigmatiser ni la démarche ni les requérants, mais bien au contraire, de se montrer proactif et collaboratif face à cette requête. Nous avons pris le parti d'envisager ce contrôle spécial comme une opportunité de démontrer l'absolue transparence sur les points demandés et de confirmer l'indispensable nécessité de procéder à la fusion dans les plus brefs délais. C'est pourquoi, par l'entremise de notre avocat, nous avons anticipé et mis en place toutes les mesures auprès du juge, pour que ce processus puisse se faire dans les délais les plus courts possibles. La partie requérante a également été invitée à se montrer compréhensive face à ces impératifs. Il est important d'ajouter que le conseil d'administration est totalement conscient que la méthode d'information et de communication appliquée avant les assemblées respectives de Morgins et de Val-d'Illiez n'a certainement pas été optimale, étant donnée la quantité de matière concernée. Nous en tirons les enseignements utiles et nous travaillerons d'arrache-pied pour que l'intégralité du rapport issu de ce contrôle spécial soit présentée, point par point, à tous les actionnaires, dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire ou d'une assemblée générale affectée exclusivement à ce sujet. Nous reviendrons également vers vous avec des éléments plus précis en temps voulu.

### **Poursuite du processus de fusion**

Dans la prise de position claire, proactive et transparente, telle qu'évoquée ci-dessus, nous tenons à mettre en évidence une totale collaboration du Conseil d'administration, **qui reste fermement convaincu sur l'indispensable nécessité d'aboutir à cette fusion dans les plus brefs délais**. Dans cet esprit, nous espérons que les opposants d'hier deviendront les partenaires de demain.

Nous partageons les préoccupations des opposants sur le fait que les premières années qui suivront la fusion seront difficiles et déterminantes. Mais si nous en sommes conscients, **nous restons déterminés sur le fait que seule la voie de la fusion nous permettra de lever les financements nécessaires à l'élaboration d'un domaine économiquement viable et cohérent au niveau du flux des utilisateurs**. Il est impératif qu'à l'avenir nous puissions bénéficier de plus de passages de clients hébergés sur le secteur français, tant l'importance des répartitions au niveau des Portes du Soleil est prépondérante pour l'équilibre de nos recettes. En tenant compte de l'avancement du contrôle spécial, de l'adaptation du rapport de fusion et des rapports d'échange d'actions, de la révision desdits rapports, de la présentation des conclusions du contrôle spécial et de la révision comptable, nous élaborerons, dans le courant de l'été, un calendrier avec les assemblées nécessaires, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires. Nous vous communiquerons en temps voulu ces informations.

## **Conclusions**

J'espère que ces quelques lignes, aussi longues soient-elles, vous auront fournis toutes les informations essentielles et utiles pour que vous ayez un bon aperçu de la situation, ceci sur tous les fronts !

Nous pouvons d'ores et déjà tirer deux enseignements majeurs des événements tragiques que nous traversons actuellement, en relation avec la pandémie COVID19 :

- la solution, visant à préserver les intérêts collectifs, ne sera trouvée que par la responsabilité individuelle de chacun à adopter les bons comportements ;
- la solidarité et l'éviction d'attitudes égoïstes facilitent le fonctionnement des institutions collectives et des services de première nécessité ;

**Je souhaite sincèrement que ces enseignements restent ancrés en nous, tels des principes fondamentaux et que ces attitudes soient reproduites aussi, à l'avenir, dans une vision collective et prospère de l'économie touristique de toute la région.**

Je tiens encore à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement, leur collégialité et leur collaboration, face aux défis que nous menons et à ceux que nous aurons à surmonter. Je tiens également à saluer l'abnégation, la fidélité et la disponibilité de notre directeur, Pascal Bergero et de toutes les collaboratrices et les collaborateurs de TCCPS SA et PDS-CH SA qui gèrent une période difficile avec beaucoup de courage et qui s'identifient pleinement à nos entreprises respectives.

Enfin, à toutes et tous les actionnaires, je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à ces quelques pages et je vous adresse mes meilleures salutations.

**Prenez bien soin de vous et de vos proches !**

**Pour le Conseil d'Administration de  
Télé Champéry – Crosets PDS SA et  
Portes du Soleil Suisse SA**



**Enrique Caballero, Président**

**Pour les prochaines étapes, nous souhaiterions pouvoir vous informer par courriel. Par conséquent, en vue de vous faire bénéficier des Newsletter futures, merci de nous communiquer votre adresse e-mail à [info@pds-ch.ch](mailto:info@pds-ch.ch), avec la mention « inscription newsletter actionnaires » et indication de vos nom et prénom**